

**DECFO-SYSREM: Secteur enseignement****« YOU CAN PUT LIPSTICK ON A PIG,  
IT'S STILL A PIG... »****Barack Obama 9 septembre 2008****La SVMS se trompe d'adversaire. Ses outrances font le lit de la division.****Face à cette situation, toujours certain que seule l'action collective porte ses fruits et refusant la manipulation de l'information, le Comité cantonal de la SPV tient à rétablir ce qu'il estime être la vérité.**

Depuis belle lurette, enfermée dans une idéologie soi-disant « libertaire », la SVMS affirme qu'en aucun cas elle ne signera le moindre accord avec un « employeur public » défini par essence comme ennemi de classe. Il est aisé de garder les mains propres quand c'est à d'autres que l'on confie le « sale boulot ».

Dans ce contexte, après s'être battues pour une juste répartition de la revalorisation des enseignants généralistes, la SPV et la FSF plongent les mains dans le cambouis. Elles mettent désormais tout en oeuvre pour protéger au maximum les enseignants « perdants »: À ce jour, appuyées sur l'accord du 2 juin 2008, la FSF et la SPV ont obtenu 25 millions de francs sur 6 ans, dévolus à 90% aux licenciés du secondaire I et aux enseignants du gymnase.

Dans ce cadre, alors que la SVMS ne manifeste aucun enthousiasme à l'usage du fonds pour des congés sabbatiques, la SPV accepte d'en mettre une grande partie au seul profit des perdants du secondaire I et II. Quand bien même cet argent a été employé jusqu'ici majoritairement par des collègues licenciés et maîtres du gymnase et qu'il est destiné à tous les enseignants.

Devant une proposition de l'Etat conduisant les maîtresses de classes enfantines à une différence salariale avec les primaires de 17% (23/28 des généralistes), puis de 14% (24/28 des généralistes), la SVMS est restée quasi muette. L'action résolue de la SPV et de la FSF a permis d'obtenir une rémunération de ces collègues à 93% du salaire des généralistes pour 24 périodes (favorisant au passage le salaire des collègues concernées en comparaison de celui des généralistes ...). Au final, nous avons maintenu une véritable revalorisation salariale des enseignantes du CIN.

Conformément à ses statuts, en tenant compte de l'ensemble des salariés de l'Etat par son inscription dans la FSF, la SPV agit pour l'amélioration de l'ensemble de ses membres - et, au-delà, de tous les enseignants vaudois - ainsi que pour limiter les attaques de l'employeur.

La SVMS adopte une ligne qui rend dorénavant difficile de la prendre au sérieux. N'est-ce pas son président qui affirmait, le 28 mai dernier devant l'AD de la SPV, que l'accord du 2 juin marquait ce qui était acquis et plaçait sur une bonne voix les compensations à venir par la négociation : « Les faitières se sont toujours parlé », disait-il. La SVMS rompt aujourd'hui cet échange en se plaçant sur le terrain de la diffamation. Comme il est dit populairement : « cochon qui s'en dédit ! ».

En refusant les avancées de DECFO/SYSREM, la SVMS rejette l'opportunité d'une revalorisation pour la majorité des employés de l'Etat - et en particulier des bas salaires -, sur la base d'une approche corporatiste et malgré les mesures de compensation prévues. À ce titre, on peut se demander si la SVMS poursuit des buts de justice sociale ou de seuls intérêts personnels.

Les actions de la SPV, en 2001, et les ballons verts des maîtresses primaires, en 2005, agités pour la défense des 25 périodes des licenciés doivent-ils être remisés au cimetière de la solidarité ?

Pour le Comité cantonal de la SPV  
Jacques Daniélou, président

Texte non signé  
dans le Bulletin de  
la SVMS no 2, 2008

"DIESER ARTIKEL MACHT  
MIR BAUCHSCHMERZEN"

... mais les faits doivent  
vous être relatés :

- Ils ont signé un accord favorable au 1/10ème de leurs mandants
- Ils ont signé des accords qui pénalisent gravement des professions qu'ils ne représentent pas (notamment 1300 enseignant-e-s du secondaire, 850 maître-sse-s de Gymnase)
- Ils ont signé des accords qui pénalisent des professions qu'ils représentent (650 maître-sse-s des classes enfantines)
- Ils ont signé des accords en ignorant le sort de 50% des employé-e-s concerné-e-s (10'000 fonctionnaires traité-e-s dans l'arbitraire et en dehors des lois)
- Ils ont bafoué leur devoir statutaire des articles 2, 3b (FSF) et 4 (SPV)

Ils ont ainsi perdu toute qualité pour agir. En droit, cela veut dire qu'ils ne peuvent plus prétendre représenter les fonctionnaires trahis. Leur signature sera donc invalidée. Car on ne trahit pas impunément 18'000 employé-e-s.

"Cet article fait mal au ventre." Mais peut-être est-ce plutôt la couleuvre qui ne passe pas, celle qu'ils veulent nous faire avaler. 18'000 couleuvres.





**DECFO/SYSREM**

**23 septembre 2008 / 20 heures**  
**Buffet de la gare de Lausanne / Salle des Vignerons**

## **Assemblée des enseignant-e-s perdant-e-s**

organisée par SUD-éducation ; SSP-enseignants et la SPV

Même si les salaires nominaux sont garantis (pas de baisse sur le salaire 2009; ce sont les futures annuités qui sont touchées), sont perdant-es dans le futur de SYSREM, celles et ceux qui ne perçoivent pas le salaire du maximum de leur classe actuelle et sont colloqués dans une fonction dont le maximum de demain est plus faible que celui d'aujourd'hui.

Ce sont, à des hauteurs de 600.- à 15'000.- annuels sur leur salaire futur, les

- Rythmicie-nne
- Maître-sse brevet VSG / BFC II / MSG
- Maître-sse de TM
- Maître-sse de sport « formation ENL+... »
- Maître-sse de musique « formation ENL+ ... »
- Maître-sse secondaire licencié-e
- Maître-sse de gymnase
- Maître-sse de didactique (brevet spécial)
- Maître-sse de didactique ; Maître-sse de méthodologie (bra. Gén. A)
- Maître-sse d'enseignement professionnel (Co.+ B. Form)

**Et maintenant ?**

**Pour améliorer le sort des perdant-e-s,  
des négociations ont été menées.**

**Elles ont permis d'obtenir des compensations.**

**Ces compensations sont-elles acceptables ?**

**Informations et débats**

**le 23 septembre !**